

Informations complémentaires au sujet de José Veiga et de ses relations d'affaires

Lausanne, le 25 février 2016

1) Arrestation de José Veiga au Portugal

Suite à une demande d'entraide des autorités helvétiques, la justice portugaise a lancé l'opération « la route de l'Atlantique » qui a mené à l'[interpellation](#) de José Veiga au début du mois de février 2016. Lors de son arrestation, la police judiciaire a trouvé 8 millions de dollars en liquide dans un coffre. Veiga est suspecté de corruption active, de fraude fiscale et de blanchiment d'argent.

Ancien agent de joueurs de football (dont la vedette portugaise Luis Figo), [condamné](#) pour diverses [malversations](#) en lien avec cette activité avant d'être relaxé, José Veiga a su nouer des liens étroits avec le pouvoir en place à Brazzaville. Ces liens se manifestent à travers des activités pour le groupe brésilien de travaux publics Asperbras ainsi que dans le domaine du négoce de pétrole.

Outre son passeport portugais, José Veiga a obtenu la nationalité congolaise, ce qui explique son maintien en détention provisoire, les autorités craignant qu'il ne tente d'échapper à la justice.

Comme détaillé ci-dessous, M. Veiga est un partenaire d'affaires de la société de négoce genevoise Philia SA, dont les activités au Congo suscitent de nombreuses questions, synthétisées dans un [rapport](#) publié par la Déclaration de Berne (DB) en février 2015.

2) Activités de José Veiga au Congo

José Veiga s'est d'abord illustré en sa qualité de directeur d'Asperbras au Congo.

En février 2010, la société genevoise Gunvor obtient le droit d'exporter vingt cargaisons de pétrole brut congolais, d'une valeur estimée à deux milliards de dollars, en échange d'un préfinancement de 750 millions de dollars consenti par [BNP Paribas \(Suisse\)](#) et garanti par le négociant genevois.

Le volet pétrolier de cette transaction a débouché sur l'ouverture, en 2012, d'une enquête du Ministère Public de la Confédération (MPC) pour blanchiment d'argent, le brut ayant été vendu avec une « décote » de quatre dollars par baril afin de dégager des commissions destinées à rémunérer des intermédiaires congolais (notamment le conseiller du président Maxime Gandzion). Suite à cette affaire, BNP Paribas a cessé toute activité tant avec [Gunvor](#) qu'avec la République du Congo.

Une partie de ces 750 millions ont servi à financer des travaux d'infrastructures. Au total, Asperbras s'est vue confier des contrats évalués à plus d'un milliard de dollars, dont un quart, selon nos informations, a été financé dans le cadre du prêt BNP Paribas/Gunvor.

En août 2012 sont lancés les travaux de la zone industrielle et commerciale de Maloukou, près de Brazzaville, dont la réalisation est confiée au groupe brésilien, pour un montant de [500 millions de dollars](#).

Au même moment, un projet de « cartographie géologique, prospection minière et géophysique » débute, lui aussi avec Asperbras, pour un montant de [200 millions de dollars](#).

L'année suivante, soit en août 2013, Asperbras obtient un contrat pour exécuter des forages hydrauliques, pour un montant de 300 millions d'euros. Selon l'agence presse officielle d'Afrique centrale, quelque [4000](#) forages sont prévus en zone rurale, soit un coût de 75'000 d'euros l'unité.

Concernant ces deux derniers mandats, *Le Canard enchaîné* a révélé en juin 2014 que ceux-ci, n'ayant qu'un rapport limité avec les compétences d'Asperbras, ont été sous-traités au Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), un établissement public français. Des calculs précis sur ces deux contrats ont permis à l'hebdomadaire français de conclure, en les comparant à des mandats similaires effectués par le BRGM dans d'autres pays, que les prix facturés par Asperbras au Congo sont respectivement cinq et dix fois supérieurs.

Une enquête fouillée du journal portugais [Observador](#) a montré que des dizaines de millions de dollars, provenant de sociétés domiciliées dans les Iles Vierges britanniques (BVI) et contrôlées par Asperbras, ont transité par une banque du Cap-Vert détenue par José Veiga, Banco International de Capo Verde, vers diverses sociétés, notamment au Congo et en Suisse.

3) José Veiga et la société suisse du négoce Philia

José Veiga touche de près à la commercialisation de la part étatique du pétrole congolais, brut et produits raffinés. Ces deux segments d'activités sont placés sous la responsabilité de Denis Christel Sassou Nguesso, le fils du Chef de l'Etat, dont la probité a plusieurs fois été mise en cause.

José Veiga est fréquemment qualifié de [proche](#) de Denis Christel Sassou Nguesso et de Claudia Sassou Nguesso, fille et conseillère en communication du président congolais.

La presse portugaise a été jusqu'à affirmer que José Veiga touche une commission de 3% sur les ventes de pétrole congolais, ce qui englobe le pétrole brut et les produits raffinés.¹

Une [étude](#) a montré qu'une portion substantielle de la part étatique du pétrole brut congolais est vendue à des négociants suisses par la Société nationale des pétroles congolais (SNPC), détenue à 100% par l'Etat.

Les produits raffinés, vendus par la Congolaise de raffinage (Coraf), qui est aussi une entité publique, rejoignent de très près les activités présumées corruptives de José Veiga.

En sa qualité de représentant de la société genevoise Atlantic International SA, José Veiga a siégé au conseil d'administration de la [Banque africaine pour l'industrie et le commerce](#) (BAIC), sise au Bénin et fondée récemment par trois proches de Denis Christel Sassou Nguesso. Atlantic International SA est établie à Genève au domicile privé de son administrateur, ce qui témoigne d'une activité économique limitée.

Aux côtés de José Veiga au conseil d'administration de la BAIC se trouve la société genevoise de négoce Philia, représentée par son CEO, Ikenna Okoli. Avant M. Okoli, Philia était représentée au sein du Conseil d'administration de la BAIC par son actionnaire unique, Jean-Philippe Amvame Ndong.

C'est d'ailleurs M. Amvame Ndong qui a permis à Philia SA d'obtenir, de la Coraf, un contrat exclusif et sans appel d'offres pour l'exportation de produits pétroliers, dont les termes se révèlent défavorables aux finances publiques congolaises. Signé par Denis Christel Sassou Nguesso, ce contrat est examiné en détail dans le [rapport](#) que lui a consacré la DB en février 2015.

Confrontée par la DB aux faits relatifs à l'interpellation de José Veiga, Philia a tenu à faire savoir par courriel qu'elle prenait « les mesures qui s'imposent face à cette situation », tout en précisant

¹ Correio da Manhã, "Veiga distribui milhoes com "luvas" do petroleo", 05.02.2016. L'article n'est pas disponible en ligne.



qu'il n'y a « jamais eu de flux financiers quels qu'ils soient entre Philia SA, ses organes et les sociétés qui lui sont apparentées d'une part, et M. José Veiga et les sociétés qui lui sont proches d'autre part ».

4) Autres procédures suisses liées aux biens mal acquis

Les cas de Gunvor et de Philia ne sont pas les seuls exemples montrant comment les autorités congolaises font de la Suisse le pivot d'activités présumées illicites.

En 2014, suite à une demande des autorités françaises, le Ministère public de la Confédération a [ouvert une procédure](#) pour blanchiment d'argent aggravé contre Philippe Chironi. Etabli dans le canton de Vaud, il est soupçonné dans le cadre de la procédure française dite des « biens mal acquis » d'avoir créé un réseau de sociétés offshore dans divers paradis fiscaux pour le compte de la famille Sassou Nguesso et ses proches afin que ceux-ci puissent dissimuler le produit d'actes corruptifs.

M. Chironi, qui affronte dans le même contexte la justice de [Saint-Marin](#), est en outre l'administrateur de la société vaudoise [Orion Oil & Gas Group](#), détenue par Lucien Ebata, un autre proche des Sassou Nguesso.

Plus d'informations auprès de :

Marc Guéniat, Déclaration de Berne, +41 21 620 03 02, gueniat@ladb.ch